

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN COLLÈGE - ULIS

COLLÈGE RAYMOND QUENEAU
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME

Informations pratiques

Du 01/9/2024 au 30/6/2025

- en centre : indéfinie heures
- en entreprise : indéfinie heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

Réunions d'information collective
Non renseigné

Portes ouvertes
Non renseigné

Inscriptions
Fermé

Pré-requis
Niveau d'entrée : Niveau inconnu

Financements possibles
• État

Collège Raymond Queneau

Boulevard Jean de Grandmaison -
BP 4 BP 4
44270 Machecoul-Saint-Même
02-40-78-53-98
ce.0440018f@ac-nantes.fr
<https://www.onisep.fr/http/redirection/etablissement/slug/ENS.9451>
Statut: Public

Lieu de la formation

Collège Raymond Queneau
Boulevard Jean de Grandmaison -
BP 4 BP 4 44270 Machecoul-Saint-Même
02-40-78-53-98
ce.0440018f@ac-nantes.fr

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueillent une dizaine d'élèves maximum, présentant le même handicap ou les mêmes troubles, au sein d'un collège ordinaire. Le jeune scolarisé en Ulis suit les cours mentionnés dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS). Lorsque le besoin s'en fait sentir, il peut suivre un enseignement adapté dispensé en petits groupes par un enseignant spécialisé, coordonnateur du dispositif. **Il existe différentes Ulis correspondant aux besoins des élèves présentant des :**

- troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;
- troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques) ;
- troubles de la fonction auditive ;
- troubles de la fonction visuelle ;
- troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

L'admission en Ulis est soumise à l'avis favorable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) sont des dispositifs qui accueillent en moyenne une dizaine d'élèves ayant des besoins similaires mais pas obligatoirement le même type de handicap. Depuis plusieurs années, les Ulis ne sont plus spécifiquement liées à un type de handicap. L'accès à ces dispositifs nécessite une notification de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Ils sont une des possibilités de mise en œuvre des PPS (projets personnalisés de scolarisation). Les élèves sont scolarisés dans leur classe de référence et regroupés au sein de l'Ulis pour compléter des apprentissages spécifiques.

Résultats attendus

[voir la fiche sur le site de l'ONISEP](#)

Niveau d'entrée

Niveau inconnu

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
- Formation entièrement présentielles

[En savoir plus](#)

CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information
sur la formation professionnelle et l'apprentissage
en Pays de la Loire.



**Des chargé.e.s
d'information
à votre écoute**

0 800 200 303

Service & appel
gratuits

